



Le printemps bat son plein et la saison des événements nautiques est bel et bien lancée

Après le challenge interclubs, le Festival Armen, place à la **Paprec 600 Saint-Tropez**, la course au large en Méditerranée

Près de quarante équipages amateurs ou professionnels repartis en 4 groupes (Duo Class 40 , Duo IRC, Equipages ORC et Multi) prendront le départ de cette course sans escale le 20 avril 2026 (*informations ci-après*).

Du 1er au 3 mai, ce sera au tour de la **Coupe de l'hippocampe** avec la classe des Smeralda 888 de Monaco dans le Golfe de Saint-Tropez.

Puis dès le 7 mai, Les **Dames de Saint-Tropez avec L'OREAL** feront leur entrée dans le Port de Saint-Tropez. Les femmes, dont de redoutables navigatrices, prennent la barre des voiliers de Tradition pour trois jours de compétition dans la baie tropézienne et de bons moments festifs à terre.

Au même moment - du 8 au 10 mai, **la sortie Club** réunira les membres à Porquerolles

Afin de respecter la tradition, **la régates des Bravades** aura lieu le 17 mai.

Et comme un retour vers le passé, huit voiliers de la SNST vont retracer le **parcours de Guy de Maupassant** réalisé sur son voilier "Bel Ami" qui va de Monaco à Saint Tropez du 18 au 23 mai 2026. Le récit de voyage est relaté

dans son livre " sur l'eau " en 1888.

Vous trouverez ci-après les informations passées dont le compte rendu de l'Assemblée générale, l'actualité en cours et à venir

A très bientôt
L'équipe SNST

Nos membres à l'honneur :

Lors de l'Assemblée Générale :

Le tout nouveau Trophée Pen Kalet récompensant le bateau ayant participé au plus grand nombre de régates du Club, a été remis par Sylvain Bretagne à :

Jean-Claude Laborde du voilier JADE

Puis Denis Martin a remis les prix des plus fidèles équipiers à :

Cécile Hoët, l'équipière en or 2025

Gilles Delorme, l'équipier en Or 2025



Lors de la soirée des Calamars, ont été récompensés :

Concours Turlutte d'Or 2025:

- 🏆 MAGA 3 de **Jean-Pierre Cappuccio**
- 🥈 ATLANTIS de **Jérôme Piegts**
- 🥉 PLUTO de **Alexandre Lefebvre**

Concours Calamars d'OR :

- 🏆 MAGA de **Jean-Pierre Cappuccio**
- 🥈 TODO BOM de **Marie et François Mollaret**
- 🥉 ES POULIT de **Gilles Delorme**



La Coupe de l'hippocampe 1-3 mai 2026

Créée en 2006, cette épreuve est réservée, sur invitation, aux voiliers « Smeralda 888 » (voiliers de 9m environ) basés à Monaco.

La participation de grands compétiteurs de voile, fait que les régates ne manquent pas de piment et se déroulent sur trois jours dans le Golfe de Saint-Tropez.

👉 <https://www.societe-nautique-saint-tropez.fr/fr/events/coupe-de-lhippocampe>

Les DAMES de Saint-Tropez 8-10 mai 2026 avec L'OREAL

C'est l'une des manifestations emblématiques de la Société Nautique de Saint-Tropez qui met à l'honneur les femmes à la barre et à bord des plus beaux voiliers de Tradition de la Méditerranée ! Engagé auprès des femmes dans la voile de compétition depuis 1995, L'Oréal Groupe devient naturellement le partenaire de cette épreuve sportive pleine de charme et d'élégance

Actualités 👉 <https://www.societe-nautique-saint-tropez.fr/fr/actualites>





**Sortie Club de la SNST
du 7 au 10 mai 2026
Il s'agit de la première sortie du
Club à Porquerolles.**

Réservée aux membres, les inscriptions se font sur demande en fonction des places encore disponibles auprès d'Alice
Le programme de la sortie est en ligne ([cliquez ICI](#) ou sur l'image)

La vie du club et les dernières actus

L'AGE et L'AGO de la SNST du 27 mars 2026



Retour sur l'assemblée générale extraordinaire (modification des statuts) et l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2026.

En présence notamment de Mme le Maire, Sylvie Siri, l'Assemblée Générale (AGO) de la SNST a réuni une centaine de membres ce 27 mars 2026 au club

House. L'occasion de revenir sur l'année 2025 qui fut intense en événements et affirmer de la bonne voie de la Société Nautique de Saint-Tropez.

Parallèlement, une AG Extraordinaire (AGE) a permis d'entériner la création de la SASU Société Nautique St Tropez Events.

(cliquez sur le lien ci-dessous pour le compte rendu des AG)

Les quatre membres sortants (sur quinze membres) du Conseil d'administration de la Société Nautique de Saint-Tropez ont été réélus et le bureau a été constitué

Président: Pierre Roinson

Vice Président Voile : Sylvain Bretagne

Vice-Président Moteur: Patrick Dalle Ore

Secrétaire Général : Michel Pavillon

Secrétaire générale adjointe: Sophie Arman

Trésorier: Patrick Piegts

Trésorier adjoint : Michel Lefebvre

[Rapport AGE](#)

[Rapport AGO](#)





La soirée remise des prix des Calamars

Comme chaque année, le repas des Calamars a réuni les membres pêcheurs et s'est déroulé le samedi 21 mars 2026. L'occasion également de remettre les prix des trois premiers de chaque concours au Calamars à la Société Nautique. (voir les vainqueurs ci-dessus)



Rappel du règlement du Port - mouillage



La capitainerie du Port souhaite rappeler certaines règles essentielles concernant le mouillage et l'amarrage au sein du port de plaisance de Saint-Tropez, afin de garantir la sécurité des installations ainsi que la durabilité des équipements.

" Concernant le mouillage, il est impératif de veiller à ce que la chaîne d'amarrage reste en permanence immergée. Une chaîne exposée à l'air libre est en effet soumise à un phénomène de corrosion accélérée, ce qui peut fragiliser considérablement l'ensemble du système d'amarrage. De la même

manière, le dispositif de mouillage (bout) destiné à l'amarrage doit être maintenu sous l'eau, en lien direct avec la chaîne, afin d'assurer un fonctionnement optimal et sécurisé.

Par ailleurs, nous vous rappelons les règles d'amarrage suivantes :

- Les chaînes ne doivent en aucun cas être en contact direct avec les bollards aluminium ou fonte.*
- Des protections adaptées doivent être mises en place afin d'éviter tout phénomène de cisaillement et de dégradation des équipements portuaires.*
- Les appareils d'amarrage doivent être maintenus en bon état. Tout équipement dégradé ou détérioré, notamment en raison d'un non-respect de ces règles, sera à la charge du plaisancier et/ou chantier.*

Enfin, nous vous informons que le port met à disposition, en début de saison, ou début d'AOT pour chaque poste, un corps-mort composé d'une chaîne, un bout et une pendille. L'entretien de ces équipements (Chantier NAVAL), ainsi que le rajout de tout dispositif d'amarrage complémentaire, restent à la charge du plaisancier et/ou chantier.

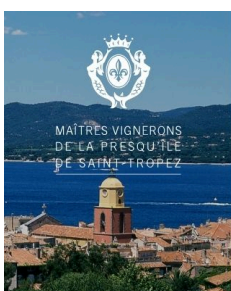
Pour finir nous rappelons qu'il est strictement interdit de modifier le plan de mouillage (corps morts, chaînes, section), sans l'accord préalable de la direction.

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre coopération pour préserver la qualité et la sécurité des installations portuaires."

Message envoyé par le Port de Saint-Tropez le 14 avril 2026

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2026 (Cliquez ICI)

Revue annuelle en ligne 



Offre réservée aux membres SNST

Profitez de **-15%**

En boutique : Sur présentation du code

Sur le site internet : en entrant le code



Les Maîtres Vignerons de la presqu'île de Saint-Tropez - 270 RD 98 LA FOUX 83580 GASSIN

Société Nautique de Saint Tropez

Quai Trullet - Nouveau Port, 83992, Saint-Tropez



Cet email a été envoyé par Chloé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

Envoyé avec

Brevo